

## Emprisonnement de l'huissier Nkolo Ponogo

# Erreur judiciaire ou règlement de comptes ?

**LN**

**A**près avoir passé plus d'un mois en détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil, suite à son inculpation pour complicité d'escroquerie, l'huissier de justice Nkolo Ponogo vient d'être libéré suite à la décision du tribunal correctionnel de le relaxer.

Son avocat a plaidé à se rompre les cordes vocales, disant toute sa surprise de voir l'huissier de justice être inculpé pour complicité d'escroquerie alors que le délit était très loin d'être constitué. En effet, contacté par une jeune femme voulant authen-

tifier la cession d'un terrain faite par sa mère, l'huissier de justice a simplement suivi la procédure en la matière. La jeune femme s'est présentée à son cabinet avec la pièce d'identité de sa mère et au moment de la signature du document, elle a mis en avant son incapacité, puis, a sollicité de lui porter le document à Omboué, où elle réside, pour signature. L'huissier de justice ignorant toutes les manigances de la jeune femme, a fini donc, au vu de la signature qui correspondait à celle sur la pièce d'identité, par authentifier le document. Une fois ces documents en main, la fille indigne a mis en vente le terrain de sa mère,

empochant la somme de 20 millions de Fcfa.

Dans les déclarations des uns et des autres, il apparaît clairement que l'huissier de justice était bien étranger à la vente du terrain. « *Il ne peut donc être retenu pour complicité d'escroquerie* », a déclaré son avocat. Plus grave, on s'interroge pourquoi le procureur de la République l'a placé en détention préventive alors que l'homme a toutes les garanties de représentation. Dans la ville, on parle d'un conflit ouvert entre l'ancien procureur de la République, petit frère de l'ancien ministre de la justice Séraphin Moundounga, et maître Nkolo. Son incarcéra-

tion aurait donc simplement répondu à une volonté de règlement de comptes. La décision du tribunal en a fait la preuve, à en croire certains. A l'issue de l'audience correctionnelle du 21 novembre dernier, le tribunal correctionnel, qui a rendu une décision sur le siège, a déclaré le prévenu non coupable du délit de complicité d'escroquerie avant de lever le mandat de dépôt décerné à son encontre. Maître Nkolo libre, il va sans dire que l'on en saura davantage sur les motifs réels ayant conduit le ministère public à prendre une décision que beaucoup ont trouvé injustifiée.

**(Affaire à suivre)**